

MAIRIE DE  
L A R G E A S S E

DEUX - SEVRES

Tel 05.49.72.02.10

communelargeasse@orange.fr

## EXTRAIT DU REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*L'an deux mille quinze,  
Le mardi 31 mars à 20 H 30,*

Le Conseil Municipal de la Commune de LARGEASSE  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
A la Mairie, sous la Présidence de M. GROLLEAU Jean-Jacques, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : le 24/03/2015

Nombre de conseillers :

En exercice : 14

Présents : 14

Votants : 14

PRESENTS : MM. GROLLEAU, MOTARD, MICHONNEAU, Mme BODIN,  
MM. DAVID, BAUDOUIN, BONNET, HILKER, Mmes FAZILLEAUD, GILLES,  
SAUVETRE, MM. JARRY D. , JARRY O. et ROUILLIER.

M. le Maire indique au conseil que Mme Paulette BEAUJALT,  
actuellement domiciliée à "la Retière" de Chanteloup, souhaite louer  
l'appartement n°4 de la résidence Bellevue, 1 rue des Tilleuls.

Le conseil municipal, après avoir entendu le Maire :

- accepte de louer le logement T2 mentionné ci-dessus, à Mme Paulette BEAUJALT, à compter du 1er avril 2015, le bail se terminant le 31 mars 2018. Le prix du loyer, payable mensuellement et d'avance, est fixé à 350€, auquel s'ajoutent des charges pour 65 € / mois. Il sera révisable chaque année au 1er janvier.
- autorise le maire à signer le bail de location avec Mme Paulette BEAUJALT, sur les bases énoncées ci-dessus.

### Objet :

**Logement  
communal  
Résidence Bellevue**

Pour Copie conforme,  
En mairie, le 1er avril 2015

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture  
Ou Sous-Préfecture  
Le :

Transmis et rendu  
exécutoire à la Sous-  
Préfecture le

Publié ou Notifié  
Le

Le Maire,

Jean-Jacques GROLLEAU

